



Liminaire CSAL du 16/03/2026

Blois le 16 mars 2026,

Monsieur le Président,

La suppression du Pôle de Contrôle et d'Expertise est la conséquence du Cadre d'Objectifs et de Moyens 2023-2027. Elle n'a donc été une surprise pour personne.

Pour autant, sa mise en application pour le département laisse un sentiment d'impréparation. Les agentes, les agents et les encadrantes du Pôle de Contrôle et d'Expertise et du Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine en ont été les premières victimes :

- nombreuses incertitudes quant à leurs missions et leur affectation futures
- télescopage avec les demandes de mutation
- oubli d'un agent concerné par la restructuration
- une ancienne cheffe de service reléguée au statut de chargée de missions mais sans mission
- encadrement de la nouvelle structure à ce jour insuffisant

L'humain n'a pas du tout été pris en compte !

Depuis plusieurs mois, nos collègues subissent donc un stress qu'il aurait été possible d'éviter avec une meilleure anticipation et une meilleure communication de la part de la Direction.

La situation a également impacté, dans un contexte déjà tendu, les agentes des ressources humaines qui ont dû faire face à une surcharge de travail pour compenser ce manque d'anticipation.

L'ordre du jour nous amène également à parler de la fin de la gratuité des fluides pour les gardiens concierges.

La Direction doit prendre conscience que ce changement des conditions financières de la mission ne peut être vécu autrement que comme une attaque discriminante et stigmatisante par les agents concernés. Les gardiens concierges avaient accepté cette mission contraignante et construit leur vie professionnelle, personnelle, familiale et budgétaire sous réserve de cette gratuité.

En effet, ils n'ont jamais choisi leur logement, sa superficie, son implantation, ses équipements énergétiques et la qualité de l'isolation.

Ces contraintes ne sont compensées par aucune prime.

Les gardiens concierges sont pourtant, par leur disponibilité et leur polyvalence, un maillon essentiel du bon fonctionnement de nos services.

Ces changements, qui n'ont pour seul but que de faire réaliser des économies à l'Administration, relèvent de l'ingratitude et de la mesquinerie.

Nous ne sommes pourtant pas étonnés car cela s'inscrit dans la logique actuelle de faire payer les économies aux agentes et aux agents.

Dernièrement, ce sont les équipiers de renfort qui en font les frais avec la demande de remboursement d'indus de traitement suite à une erreur de l'Administration vieille de dix ans. C'est pour eux une double peine car non seulement ils voient leurs revenus diminuer, mais ils doivent en plus rembourser des sommes qui représentent parfois plusieurs mois de salaire.

Cela s'ajoute aux adhésions forcées à la GMF et à ALAN qui, pour un grand nombre d'agentes et d'agents, reviennent dès leur mise en place, à payer plus cher pour une couverture similaire. Emmanuel Macron se félicitait jeudi dernier que cette mutuelle soit devenue une « licorne ». Il a oublié de préciser que ce succès se faisait sur le dos des fonctionnaires Français.

C'est aussi sur notre dos que le budget 2026, passé en force à l'Assemblée nationale, réalise des économies. Le point d'indice est toujours gelé et le niveau de vie des agentes et des agents continue de baisser.

Tandis que la subvention pour la restauration administrative baisse, les prix de l'essence pour venir au travail flambent. L'équation devient insoluble !

C'est pourquoi la CGT FINANCES PUBLIQUES 41 revendique :

- le maintien de la gratuité des fluides pour les logements des gardiens concierges**
- la rénovation énergétique de ces logements**
- le maintien de la subvention pour la restauration collective**
- la possibilité pour les agentes et les agents qui le souhaitent d'augmenter leur temps de télétravail afin de limiter l'impact de la hausse des carburants**
- l'augmentation de l'indemnisation pour le télétravail afin de tenir compte de son coût réel**